

REPONSE DE MME BIANCA FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MME MARIE SIMEONI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »

OBJET : Plan de lutte contre la précarité

Je vous remercie vivement pour cette question qui me permet de présenter un bilan, de proposer une rétrospective, de valoriser ce qui est porté, et ce qui existe, et peut-être dont on ne parle pas suffisamment. On entend encore trop souvent, je pense, le fait que les choses n'avancent pas, que rien ne se passe, que les projets ne sortent pas.

Madame la conseillère, vous et moi, et tous les membres de cette Assemblée savons que 70 rapports ont été présentés, entre janvier et octobre dans le domaine social: ils sont soumis au vote chaque mois, et pour la plupart votés à l'unanimité.

Nous savons que parmi ces rapports, nous avons adopté en faveur des plus précaires, des plus vulnérables, des projets majeurs.

Le nouveau règlement des interventions du social, c'est un véritable levier d'appui et de soutien aux projets associatifs en particulier, a été adopté. Son budget est passé de 900 000 euros à 1,4 millions en 5 ans, près de 80 projets sont soutenus chaque année à ce titre. Les associations travaillant au contact des plus vulnérables sont soutenues, qu'elles œuvrent pour l'alphabétisation, pour l'accès aux droits, contre l'isolement, ou dans la distribution alimentaire. Je vous rappelle les axes de ce règlement madame la conseillère : soutien aux plus vulnérables, lien social et cohésion sociale, valorisation du bénévolat, innovation sociale.

Le financement de l'aide alimentaire aura augmenté de 100 000 euros entre le budget 2018 et le budget 2020 que je vais prochainement présenter.

Le dispositif de fin d'année, les primes dites de « Noël » comme on les appelle, a été doté de 150 000 euros de plus depuis 2018.

Les règlements des aides du social, présentés par chapitre depuis le début de l'année, ont permis des avancées majeures dans toutes les politiques publiques du champ social : augmentation du montant annuel des secours urgents adultes, capacité des territoires à débloquent des aides alimentaires immédiates, développement des aides techniques en direction des personnes âgées sur tout le territoire...

Le nombre d'établissements habilités à l'aide sociale, c'est-à-dire la prise en charge des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées les plus pauvres, a augmenté depuis 2018, avec de nouvelles places habilitées, en particulier sur le Cismonte, qui en était déficitaire.

Six logements à destination des femmes victimes de violence ont été sanctuarisés par la mise à disposition du patrimoine de la Collectivité de Corse.

Les services de Protection Maternelle et Infantile ont été renforcés sur le territoire avec des recrutements supplémentaires de ressources médicales et paramédicales, car il est indispensable que nous renforçons nos actions de prévention. La littérature scientifique, mais aussi nos expériences sur le terrain, nous montrent clairement que c'est l'accompagnement apporté chez le tout petit enfant, et même en période pré-natale qui fait la différence.

Les centres de planification et d'éducation familiale, sont en train d'être restructurés, car je porte le projet que toute femme, sur tout le territoire et cela rejoint les éléments développés sur l'autre question orale relatives aux femmes et à la ruralité, donc, puisse accéder à un avortement médicamenteux gratuitement et anonymement.

J'aurais pu vous répondre, Madame la Conseillère, plus simplement en vous indiquant que 80 % des fiches actions du Plan Précarité sont d'ores et déjà engagées ou mises en œuvre, que la Collectivité de Corse intervient sur l'ensemble des axes de ce plan.

Sur l'axe logement, l'adoption en septembre, du nouveau règlement des aides au logement en est l'expression. La convention d'objectifs et de moyens à venir avec l'OPHCC en est une autre.

Sur la précarité étudiante, deux rapports présentent de nouveaux dispositifs d'aides à destination des étudiants en situation de précarité, fruit d'un travail conjoint entre la DGA en charge du social et la direction de l'enseignement supérieur.

Sur l'axe santé que je suis plus attentivement encore, les dispositifs d'appui financier aux maisons de santé pluridisciplinaires sont présents, un groupe de travail qui porte l'expérimentation du bus santé en Plaine Orientale est actif, les groupes de travail issus des assises de la santé sont installés, un dispositif d'appui complémentaire sur l'exercice coordonné des professionnels de santé sera présenté d'ici janvier 2020.

Bref, je ne veux pas faire ici un catalogue, mais je souhaite, prendre le temps de rappeler que la feuille de route que j'ai présentée en juillet 2018, s'incarne dans l'action, se traduit par des projets, se développe à travers une offre de service renouvelée, avec le souci constant de lutter contre la Précarité.

Il faut sortir d'une posture d'impuissance et de constat, c'était, je crois, l'introduction d'U prughjettu sociale, en 2018.

Il faut sortir aussi de la litanie du chiffre. 20 % de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. Que représente ce pourcentage ? Qui sont ces personnes ? Où vivent-elles ? Ce 20 % ne renvoie pas à une réalité monolithique, il renvoie à une réalité contrastée sur le plan social. La précarité touche plus fortement les familles monoparentales, et une forte disparité territoriale, un taux de pauvreté bien plus fort en Plaine Orientale et en Balagna où l'on dépasse les 23%, plus encore sur certaines communautés de communes où l'on frôle les 30%.

C'est pourquoi, je ne veux pas opposer les différents niveaux d'interventions. Le travail des communes et des intercommunalités est important, celui des associations sont plus que jamais nécessaires

La collectivité de Corse doit être présente à leurs côtés, en soutien technique et financier. C'est le travail de l'ensemble des directions de la DGA sociale et la DGA de l'aménagement avec laquelle nous structurons, au sein de la Collectivité, des points d'entrées uniques à destination des associations comme des communes.

Je ne parlerai pas de mille-feuille administratif, je parlerai de missions respectives et de subsidiarité.

Vous soulignez également, et j'en terminerai, le besoin d'articulation des démarches et des dispositifs entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Je rappellerai simplement 2 dates, le Plan Précarité de la Collectivité de Corse adopté en mars 2017, la Stratégie Pauvreté portée par le gouvernement en 2019. Depuis 2018, la Collectivité de Corse, chef de file de l'action sociale est en ordre de marche. Le réseau des acteurs sociaux a été lancé en octobre 2018

Notre rôle de chef d'orchestre nous l'assumons, nous l'assurons et nous continuerons à le soutenir sans faillir.